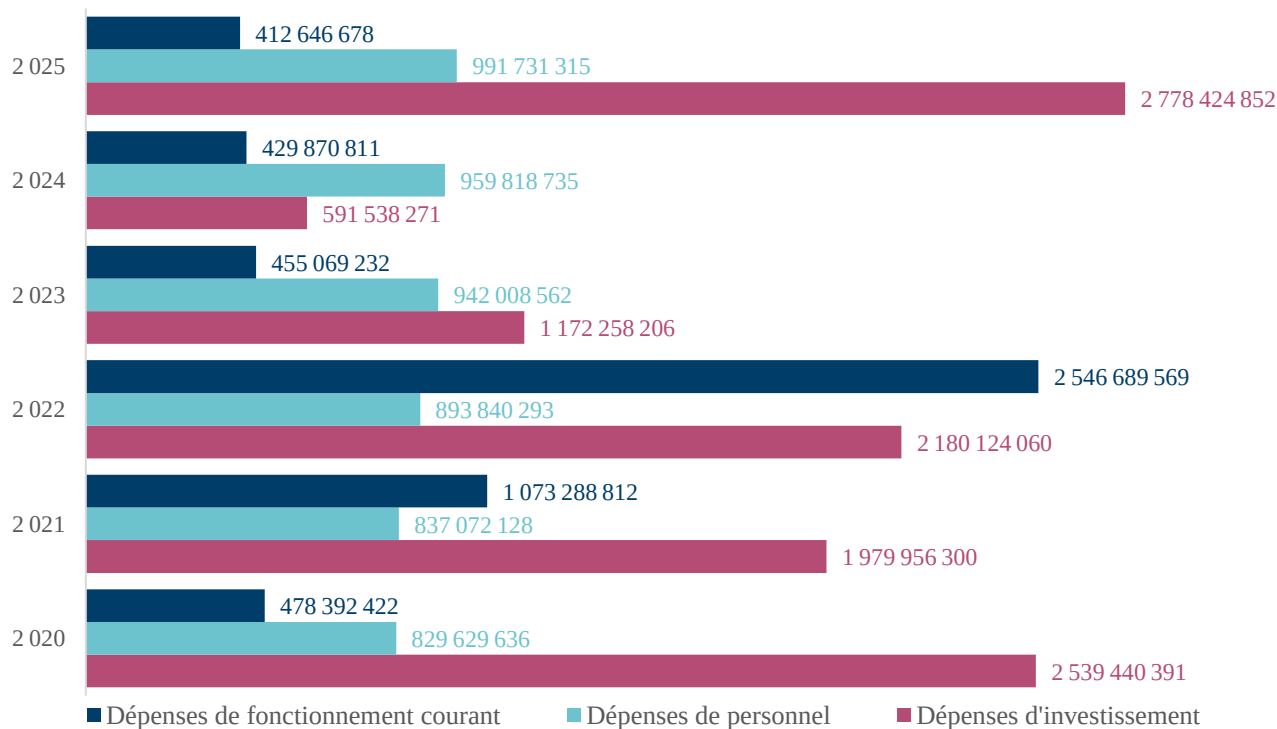




Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	24	34	18	22	98	68%
STA	Stagiaire FPT				2	2	1%
ANT	Agent non titulaire	12	7	5	2	26	18%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration		8	3	2	13	9%
FD1	Fonctionnaire Détaché communes-APF	1				1	1%
FD3	Fonctionnaire Détaché Etat	1				1	1%
	Autres	3				3	2%
Total effectif		41	49	26	28	144	100%
Part en %		28%	34%	18%	19%	100%	

3.4.12 Direction de l'agriculture (DAG)

Identité visuelle	 Direction de l'agriculture PŪ FA'ATERERA'A NŌ TE 'OHIPA FA'A'APU		Adresse géographique des annexes - antennes	Subdivision des Îles sous le vent (ISLV) Uturoa, Raiatea
			Téléphone	40 60 21 00
			Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30
Adresse géographique du siège	Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome - Pirae		Adresse géographique des annexes - antennes	Subdivision des Australes (AUS) Mataura, Tubuai
Adresse postale	BP 100 – 98713 Papeete		Téléphone	40 95 03 25
Téléphone	40 42 81 44		Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30
Courriel	direction.dag@administration.gov.pf		Adresse géographique des annexes - antennes	Subdivision des Tuamotu – Gambier (TG), Pirae, Tahiti
Site internet	https://www.service-public.pf/dag/		Téléphone	40 42 81 44
Page Facebook	https://www.facebook.com/dag.pf/		Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30
Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30			
Directeur	Monsieur Roland BOPP			

Présentation générale et attributions

La Direction de l'agriculture (DAG) est dotée d'une compétence générale d'organisation, de proposition, d'information et d'accompagnement dans le domaine de l'agriculture et de la forêt.

Elle a pour mission de concevoir, mettre en œuvre, contrôler et évaluer les programmes, les actions, les dispositions réglementaires et les mesures de soutien budgétaire qui :

- Favorisent le développement économique de l'agriculture et de la forêt en contribuant au renforcement des capacités de production durable, de valorisation et d'innovation des filières de production ;
- Contribuent à renforcer l'organisation économique des filières et leur adaptation aux marchés locaux et extérieurs ;
- Participent au développement des archipels en favorisant la mise en valeur des ressources agricoles et forestières de ces territoires.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

- Développement d'outils informatiques partagés permettant de faciliter, tracer et d'uniformiser les procédures de travail (SIA) ;
- Mise en ligne sur Mes démarches de certains formulaires du service.

Liste des démarches dématérialisées et des applications	Nombre de dossiers traités en 2025
Déclaration de rucher	11
Demande d'inscription au bénéfice du dispositif exceptionnel d'indemnisation en cas de catastrophes naturelles	-

Adresse géographique des annexes - antennes	Subdivision des Marquises (MARQ), Taiohae, Nuku Hiva
Téléphone	40 92 07 20
Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30

Adresse géographique des annexes - antennes	Antenne de Mooera : • Āfareaitu • Domaine de 'Ōpūnohu
Téléphone	40 56 14 86 ; 40 56 11 35
Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté 168 CM du 17 février 2017 portant création et organisation de la direction de l'agriculture

Organisation – nomination chef de service

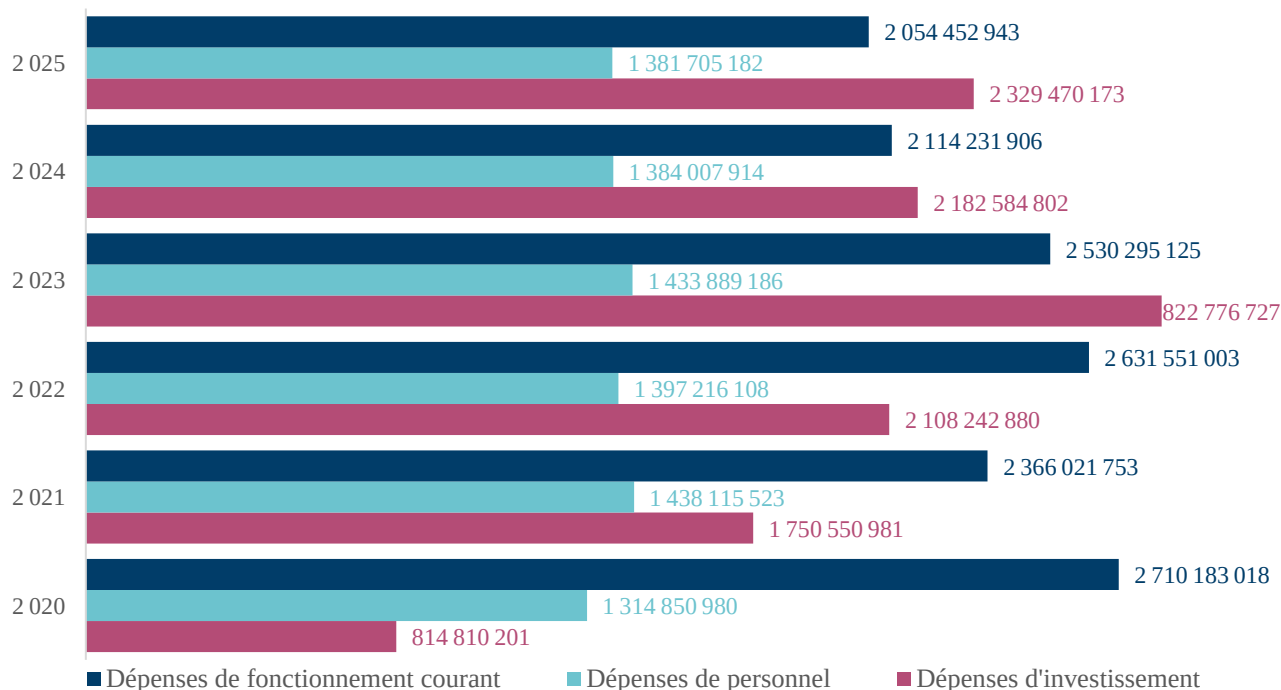
- Arrêté n° 873 CM du 26 juin 2024 portant nomination de M. Roland BOPP en qualité de directeur de l'agriculture
- Arrêté n° 332 CM du 19 mars 2026 portant fin de fonctions de M. Roland BOPP en qualité de directeur de l'agriculture
- Arrêté n° 403 CM du 1^{er} avril 2026 portant nomination de M. Jérôme LECERF en qualité de directeur de l'agriculture par intérim

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale (MPR).

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	2 054 452 943	1 381 705 182	2 329 470 173
2 024	2 114 231 906	1 384 007 914	2 182 584 802
2 023	2 530 295 125	1 433 889 186	2 822 776 727
2 022	2 631 551 003	1 397 216 108	2 108 242 880
2 021	2 366 021 753	1 438 115 523	1 750 550 981
2 020	2 710 183 018	1 314 850 980	814 810 201



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	17	20	36	60	133	56%
STA	Stagiaire FPT	1	2	1	8	12	5%
ANT	Agent non titulaire	16	23	8	6	53	22%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration	1	11	3	22	37	16%
FD1	Fonctionnaire Détaché communes-APF	1		1	1	3	1%
Total effectif		36	56	49	97	238	100%
Part en %		15%	24%	21%	41%	100%	

3.4.13 Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP)

Identité visuelle	 DAIEP Délégation aux Affaires Internationales, Européennes, et du Pacifique
Adresse géographique du siège	Quartier Broche, avenue Pouvanaa a Oopa, Présidence de la Polynésie française, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 2551 - 98713 Papeete
Téléphone	40 47 22 70
Courriel	daie@presidence.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/daie/
Page Facebook	-
Horaires d'ouverture	Lundi au Vendredi : 7h30 à 17h
Chef de service - Déléguée	Madame Mareva LECHAT-KITALONG

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 865 CM du 27 juin 2013 portant création et organisation de la délégation aux affaires internationales et européennes

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 2069 CM du 14 novembre 2023 portant nomination de Mme Mareva LECHAT-KITALONG en qualité de déléguée aux affaires internationales, européennes et du Pacifique

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

La Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires (PR).

Présentation générale et attributions

La Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP) est chargée d'assister le Président de la Polynésie française dans la mise en œuvre des dispositions des articles 15, 16, 17, 38, 39, 40, 41 et 42 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française à savoir :

- Article 15 : établir des représentations de la Polynésie française auprès d'États ou d'organismes internationaux ;
- Article 16 : négocier des arrangements administratifs avec d'autres États ou territoires du Pacifique pour favoriser le développement économique, social et culturel de la Polynésie ;
- Article 17 : signer des conventions de coopération décentralisée avec des collectivités françaises ou étrangères ;
- Article 38 : dans les domaines de compétence de l'Etat : négocier et signer des accords avec un ou plusieurs Etats,